***[www.CEV-KIN.EU](http://www.CEV-KIN.EU)***

**Informations importantes :**

1. Votre dossier doit être composé en deux tas : 1 tas d’originaux + 1 tas de copies de chaque original. Les deux tas classés dans l’ordre indiqué ci-dessous. Nous gardons les originaux (actes, certificats, …) si vous n’avez pas fourni de photocopies.
2. Cette liste indicative de documents n’est pas exhaustive et il est de votre responsabilité d’introduire les justificatifs démontrant que vous remplissez les [conditions](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:243:0001:0058:FR:PDF), en fonction de votre situation personnelle. [Le site de l’Office des Etrangers](https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx) contient plus d’informations légales & complémentaires.
3. Si certains éléments nécessitent des éclaircissements, n’hésitez pas à joindre une lettre explicative à votre dossier.
4. Le dossier de demande de visa doit être obligatoirement complet au moment de son dépôt. La décision sera prise sur base du dossier tel que déposé.
5. Plus aucun suivi de dossier ne se fait auprès de l’Ambassade de Belgique ni du C.E.V.. Le requérant est directement contacté lorsqu’une décision est prise.
6. Les dates de billet d’avion, logement et d’assurance doivent correspondre à la durée demandée pour votre séjour ou 1ier voyage envisagé.
7. Les preuves de vos moyens de subsistance personnels sont demandés même si le voyage est pris en charge par l’employeur/l’organisation/garant en Europe/ ...
8. Communiquez toujours votre adresse email et numéros de téléphone personnels dans le formulaire en ligne de demande de visa. Nous ne sommes pas autorisés à communiquer des informations personnelles et confidentielles à des tierces personnes.
9. Les demandes de visa doivent être introduites au minimum 15 jours avant le départ et au plus tôt 6 mois avant le départ.
10. Les enfants mineurs et le conjoint/partenaire légal (Présenter la preuve de la filiation parentale/Actes de naissance) des citoyens de l’EU, l’Islande, la Norvège et le Liechtenstein sont dispensés de l’assurance voyage ainsi que des frais de visa Schengen.
11. **Suite à la pandémie COVID, veuillez bien vérifier les conditions d’entrée actuellement en vigueur au pays de destination hors espace Schengen**

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE VISA TRANSIT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. **Transit aéroportuaire sans arrêt – VTA** | ✓ | X |
| [FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA](https://visaonweb.diplomatie.be/) daté et signé  AVEC 1 PHOTO [conforme](https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/exigences_pour_les_photos_de_passeports.pdf) RECENTE | ☐  ☐ | ☐  ☐ |
| PASSEPORT NATIONAL (signé et valable au moins 3 mois après l’expiration du visa demandé)  + copie des 2 premières et dernières pages  + copie des pages munies d’un visa + cachets sortie/entrée  + copie des visas (Schengen et autres) + cachets sortie/entrée DU PASSEPORT PRECEDENT | ☐  ☐  ☐  ☐ | ☐  ☐  ☐  ☐ |
| RESERVATION TRANSPORT ALLER-RETOUR | ☐ | ☐ |
| VISA VALIDE DU PAYS DE DESTINATION HORS ESPACE SCHENGEN  ! TRANSIT POUR UK : Originale du titre du séjour UK | ☐ | ☐ |
| JUSTIFICATIONS CONCERNANT LE BUT DU VOYAGE p.e. Ordre de Mission en cas de mission officielle | ☐ | ☐ |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1. **Transit aéroportuaire avec arrêt VISA C** | ✓ | X |
| Documents susmentionnés (transit sans arrêt) + PIECES JUSTIFICATIVES MOTIVANT L’ARRET (Voir liste des documents à présenter par tous les demandeurs de visa C p.e. pour tourisme sur [notre site](https://www.cev-kin.eu/fr/content/visa-schengen)) :   * PREUVE DE LOGEMENT * PREUVE DES MOYENS DE SUBSISTANCE en RDC * PREUVE DES MOYENS DE SUBSISTANCE POUR LE VOYAGE * AUTRES PREUVES DE RATTACHEMENT en RDC * ATTESTATION D’EMPLOI ET DE CONGE * ASSURANCE-MALADIE EN VOYAGE * ATTESTATION DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS EN AGE SCOLAIRE + AUTORISATION PARENTALE | ☐  ☐  ☐  ☐  ☐  ☐  ☐ | ☐  ☐  ☐  ☐  ☐  ☐  ☐ |